



Déroulement d'un comité cas complexes

Avant la rencontre

Chef de service psychosocial hospitalier et épisode de soins (animatrice):

- Envoie une invitation de réunion TEAMS aux personnes concernées (30 à 60 minutes selon la complexité), incluant :
 - Mise en contexte, identification de la personne usagère, diagnostic-s, nombre de jours admis (incluant le nombre de jours NSA si applicable), date cible de congé, enjeux avec le déroulement du séjour et/ou à la planification du congé, rapports pertinents et toutes autres informations pertinentes

Participants

- Amorcer une réflexion sur quels services/ressources/pistes de solutions pourraient être offerts par leur direction
-

Mise en contexte (1 minute)

****Lorsqu'un nouvel intervenant est présent ou au besoin****

Chef de service psychosocial hospitalier et épisode de soins (animatrice):

- Rappelle l'objectif de la rencontre: Assurer une prise de décision de l'établissement dans une situation d'enjeux complexes dans le déroulement du séjour et/ou congé et assurer l'application du plan établi.
 - Rappelle les résultats attendus:
 - Prise de décision de l'établissement
 - Établir un plan en assurant le suivi
 - Rappelle son rôle: Diriger la rencontre, recadrer la discussion et gérer le temps
 - Rappelle les attentes face aux participants: Participer de façon proactive, être concis et être centré sur la tâche
-

Comité cas complexes (25 à 55 minutes par dossier)

Chef de services psychosocial hospitalier et épisode de soins (animatrice):

- Donne les informations pertinentes: Identification de la personne usagère, date cible de congé, enjeux complexes avec le déroulement du séjour et/ou à la planification du congé, actions entreprises avant l'escalade en comité cas complexes et les résultats obtenus.
- En fin de rencontre, fait un rappel du plan établi et des suivis à effectuer
- Révise ou indique, au besoin, la nouvelle date cible de congé sur Octopus
- Escalade au Mécanisme Partenarial, si requis

Participants:

- Propose de nouvelles actions/pistes de solutions
 - Coordonne leurs interventions tous ensemble:
 - Priorisation et séquençage des actions
 - Se concertent dans les informations/messages à transmettre afin d'assurer une cohésion
 - Fait le suivi avec les intervenants concernés de leur direction, si requis
 - Décide, en équipe, d'escalader au Mécanisme Partenarial, si requis
-

Auto-évaluation (1-2 minutes)

**** Au besoin ****

Chef de service psychosocial hospitalier et épisode de soins (animatrice):

- Questionne si les objectifs de la rencontre sont atteints et si les résultats sont obtenus:
 - Prise de décision de l'établissement
 - Plan établi et suivi
 - Escalade au Mécanisme Partenarial, si requis
- Identifie les bons coups et les pistes d'amélioration pour la prochaine rencontre de concertation

